

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 07 AVR. 2017

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2000 modifié fixant les modalités de l'épreuve de sélection professionnelle et les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2016 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2017, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-François MOUFFLET, conservateur du patrimoine, département du Moyen-Âge et de l'Ancien Régime, Archives nationales, site de Paris, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Aline FRANÇOIS-COLIN, chargée d'études documentaires principale de 2^{ème} classe, adjointe au directeur de la médiation et programmation culturelle, musée du Louvre ;

- Monsieur Denis JOUDELAT, chargé d'études documentaires principal de 1^{ère} classe, école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville ;
- Madame Mireille LAMOUREUX, Chargée d'études documentaires principale de 1^{ère} classe, direction du numérique pour l'éducation, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Denis JOUDELAT, chargé d'études documentaires principal de 1^{ère} classe, école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 07 AVR. 2017

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


I. GADREY